

La motion que j'ai présentée cet après-midi pour réclamer le dépôt de documents—j'en ai déjà présenté plusieurs ici même—visait à rappeler qu'une quantité de documents qui n'ont pas une cote secrète ou confidentielle devraient être à la disposition du public. Ils devraient être à la disposition de tous et pas seulement des parlementaires.

Nous entendons beaucoup parler par les temps qui courent du projet de loi sur l'accès à l'information. Personnellement, je ne m'intéresse pas de très près à ce projet. Je me demande même ce que nous pourrions concéder que nous n'avons pas présentement. Ce dont je veux parler ce sont des documents qui ne sont nullement des papiers secrets ou confidentiels, mais des documents qui sont essentiels, d'après moi, pour mieux comprendre les objectifs que le gouvernement fédéral poursuit dans ses différents programmes et quels sont les accords que conclut le gouvernement central avec les gouvernements provinciaux.

La semaine dernière, j'ai abordé la question du Régime d'assistance publique du Canada. Le mode de fonctionnement de ce régime a été défini par le gouvernement fédéral mais n'a jamais été publié. Je crois que le gouvernement devrait songer à communiquer au grand public toutes ses directives et les communications entre le gouvernement fédéral et les provinces, et si un gouvernement d'une province refuse de publier ces documents, il faudrait alors que le gouvernement fédéral fasse connaître au public que c'est la province et non lui qui refuse de les divulguer. La province peut avoir de bonnes raisons mais elles doivent être rendues publiques. En présentant cette motion, je voulais souligner que de trop nombreux documents sont gardés secrets sans raison particulière et qu'ils devraient être rendus publics à la demande des députés.

C'est l'objectif principal de la motion que j'ai proposée. Sans compter qu'elle me fournit l'occasion d'aborder encore une fois le partage des pouvoirs entre les deux échelons de gouvernement, soit le gouvernement provincial essentiellement responsable des aspects matériels de la construction et le gouvernement fédéral qui agit surtout par le truchement de ses pouvoirs fiscaux.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, la motion présentée par le député de Vaudreuil (M. Herbert) nous donne l'occasion d'examiner le rôle de la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement à deux questions très importantes qui préoccupent énormément les Canadiens, en l'occurrence les taux d'intérêt hypothécaires et le nombre de saisies causées partout au Canada par l'incapacité des propriétaires à faire face aux taux d'intérêt qu'on leur impose.

• (1720)

Monsieur l'Orateur, nous devons tenir compte d'une réalité tout à fait fondamentale de la vie au Canada, soit que la sécurité familiale est souvent reliée à la capacité d'avoir un logement convenable. Bien entendu, il y a d'autres nécessités de la vie, comme la nourriture, les vêtements et l'instruction. Cependant, si une famille est incapable de bien se loger, elle éprouve inévitablement des difficultés.

Les Canadiens ont toujours rêvé d'être propriétaires. C'est à cause de cela que mon parti avait proposé un programme visant à aider les Canadiens à acheter une maison pour leur

famille. Ce programme permettait à déduire les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers aux fins de l'impôt sur le revenu. Les ministériels s'étaient cependant opposés à ce programme au moment de sa présentation à la Chambre et avaient rejeté le principe de l'aide aux propriétaires. Nous en payons maintenant le prix parce que des milliers de Canadiens doivent faire face au problème que représentent des taux d'intérêt hypothécaires extraordinairement élevés.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) se réjouit maintenant du fait que les taux d'intérêt hypothécaires aient baissé depuis quelques mois, même s'ils sont encore de 18 ou de 19 p. 100. Bon nombre des Canadiens, à cause du genre de maison qu'ils possèdent ou doivent acheter, sont incapables d'obtenir une hypothèque à ce taux et doivent payer des taux beaucoup plus élevés.

Pour bien comprendre ce que cela veut dire du point de vue des saisies, qui constituent la pénalité ultime imposée aux propriétaires qui sont incapables d'effectuer leurs paiements hypothécaires, il faut examiner non seulement les conséquences immédiates et pratiques, mais aussi les conséquences sociales qu'entraîne la perte d'une maison. C'est non seulement humiliant pour la famille en cause, mais cela crée des problèmes plus graves qui doivent être résolus par le gouvernement grâce à des programmes de services sociaux. La famille qui est jetée à la rue sans argent doit présenter une demande à un organisme de bien-être social municipal ou provincial pour obtenir un nouveau logement et cela entraîne très souvent une dépense de fonds publics. On peut justifier un apport du gouvernement très important dans le domaine des hypothèques résidentielles dans le cadre de programmes d'aide directe et indirecte. Comme je le disais, notre parti a essayé d'intervenir en ce sens, mais en vain, et c'est pourquoi il nous faut aujourd'hui revoir l'aide que nous pouvons accorder compte tenu de la situation actuelle.

Ce débat est fort opportun, monsieur l'Orateur, car le bill C-89 vise à régler en partie la crise dans le secteur du logement et à aider les victimes de frais hypothécaires trop élevés. Ce projet de loi est une initiative dérisoire, monsieur l'Orateur, en égard au pétrin dans lequel on a mis les propriétaires de maisons. Malgré cela, monsieur l'Orateur, le ministre chargé du logement a réclamé à la Chambre aujourd'hui la cessation du débat sur la question. Il veut empêcher les parlementaires d'examiner à fond les problèmes provoqués par les taux élevés d'intérêt exigés sur les emprunts hypothécaires. Il veut mettre un terme aux interventions qui pourraient aboutir à des mesures plus généreuses et plus efficaces, destinées à aider les propriétaires de maisons. Non seulement c'est là un coup dur pour le régime parlementaire, mais c'est également un coup bas pour les Canadiens qui se sont tournés vers le gouvernement fédéral dans l'espoir d'en obtenir de l'aide pour ce problème tout spécial.

Demandons-nous un peu le pourquoi de cette triste situation, monsieur l'Orateur. Eh bien, elle s'explique du fait qu'au cours des dix dernières années, le gouvernement a gaspillé les deniers publics d'une façon telle que le dollar canadien en a été dévalué à la fois sur les marchés national et international. En conséquence, pour que les investissements puissent rapporter certains fruits, les taux d'intérêt ont été si exagérément relevés, que désormais les Canadiens n'ont plus les moyens d'acquiescer une maison.